



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1
Téléphone : (819) 519-2997
Télécopieur : (819) 519-5367
www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE CONCERNANT TRANSPORT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

Avis public est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, que **la grille tarifaire concernant le transport collectif sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska** fut adoptée par le Conseil de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska lors de son assemblée du 21 juin 2023.

Donné à Nicolet, ce 6 juillet 2023

Chantal Tardif
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim

Séance du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le vingt-et-unième jour du mois de juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente (19 h 30) au Centre des arts populaires de Nicolet, situé au 725, boulevard Louis Fréchette, Nicolet, à laquelle sont présents Mme Geneviève **DUBOIS**, préfète et mairesse de Ville de Nicolet, et les maires régionaux suivants :

M. Gilles **BÉDARD**, maire de Sainte-Eulalie ; M. Stéphane **BIRON**, représentant de Ville de Nicolet ; M. Marco **BOUCHER**, maire de Paroisse de Saint-Célestin ; M. André **DESCÔTEAUX**, maire de Pierreville ; M. Réal **DESCHÊNES**, maire de Saint-Wenceslas ; M. Guy **DUPUIS**, maire de Sainte-Perpétue ; M^{me} Christine **GAUDET**, mairesse d'Aston-Jonction ; M^{me} Denise **GENDRON**, mairesse de Sainte-Monique; M. Sylvain **LAROCHE**, Maire de Grand-Saint-Esprit ; M. Claude **LEFEBVRE**, maire de Baie-du-Febvre ; M. Mario **LEFEBVRE**, maire de Saint-Elphège ; M. Mathieu **LEMIRE**, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval; M. Laurent **MARCOTTE**, maire de Saint-Léonard-d'Aston ; M. Raymond **NOËL**, maire du Village de Saint-Célestin ; M. Pascal **THÉROUX**, maire de Saint François-du-Lac et M. Alain **VOULIGNY**, maire de La Visitation-de-Yamaska.

Le tout conformément à l'article 210.27 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ., c. 0-9).

Mme Chantal Tardif, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est présente et agit à titre de secrétaire de la session.

M. Martin Croteau, directeur des services techniques, M^{me} Geneviève Mailhot, directrice générale adjointe, administration et finances, M^{me} Stéphanie Lord, directrice de l'aménagement, M^{me} Cindy Beauchemin, technicienne au greffe et M^{me} Frédérique Gervais, conseillère en communication sont également présents.

2023-06-176

GRILLE TARIFAIRE EN TRANSPORT COLLECTIF – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 678.0.2.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) la MRC de Nicolet-Yamaska a déclaré, par le règlement numéro 2020-06, sa compétence à l'égard de toutes les municipalités de son territoire relativement au domaine du transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'adopter une grille tarifaire pour le service de transport collectif, le tout conformément à l'article 48.24 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12);

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet
Et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire de Grand-Saint-Esprit
et unanimement résolu par ce Conseil :

D'ADOPTER la grille tarifaire suivante :

Aller simple (un déplacement)	Usager de moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit
	Usager entre 13 et 59 ans	1,00\$
	Usager de 60 ans et plus	Gratuit
Laissez-passer mensuel	Usager de moins de 12 ans accompagné d'un adulte	Gratuit
	Usager entre 13 et 59 ans	30,00\$
	Usager de 60 ans et plus	Gratuit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Extrait certifié copie conforme
Ce 6 juillet 2023



Chantal Tardif
Greffière-trésorière
par intérim
MRC de Nicolet-Yamaska